

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74-1776/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 74-1776/PCG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
18 novembre 1974

Numéro JO  
n° 23 du 10/12/1974

Date du numéro  
10 décembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : Deux mois et 15 jours, à M. Mohamed Houmed Ahmed, né le 21-septembre 1954 à Djibouti, fils de Houmed Ahmed et de Goumati Ambassa, demeurant à Djibouti, Q. 2, bd 20, -M. 21. Trois mois, à M. Viard Joël, né le 21 avril 1954 à Gray, fils de Michel et de Billotet Jeanine, militaire, demeurant à Djibouti (S. P. 85014). Trois mois, à M. Houssein Bokozreh Hassan, né en 1953 à Dikhil, fils de Bokorreh Hassan et de Galabo Aptidon, demeurant à Djibouti, Q. 7, bd 52, M. 19. Trois mois, à M. Tichy Pigrre, né le 15 août 1955 à Oléron-Sainte-Marie, fils de François et de Marine Simone, demeurant à Djibouti, camp Letellier. Six mois, à M. Ibrahim Osmen Ahmed, né en 1938 à Djibouti fils de Osman Ahmed et de Fatouma Djama, demeurant à Djibouti, Q. 7, av: 33; -M.3. Six mois, à M. Said Ismail Ibtahim, né le 13 décembre 1952 à Hargueissa, fils de Ismaïl Ibrahim et de Farow Hassan, demeurant à Djibouti, Q. 5, rue 42, M. 4. Deux ans, à M. Ahmed Abdillahi Madar, alias Abdi Dirieh Bock, né en 1941 à Djibouti, fils de Dirieh Bock et de Fatma Dirieh, demeurant à Djibouti, Q. 7, rue 10, M. 53.